



Attestation employeur mal remplie

Par **Breizh3578**, le **15/03/2021** à **21:34**

Bonsoir,

Après 5 mois dans une entreprise, mon employeur a voulu que je démissionne. L'entente étant rompue, je me suis résignée à donner ma lettre.

J'avais un préavis de 8 jours à effectuer mais mon employeur a refusé que je le fasse. Je reçois l'attestation employeur où je découvre que mon employeur a noté que le préavis n'a pas été fait, n'est pas payé et pour motif "à la demande du salarié".

Je suis un peu perdue : est-ce que j'ai un recours ou est-ce que ça ne vaut pas le coup que je fasse des démarches pour une semaine de préavis ?

Merci pour votre aide

Par **Ballosuz**, le **26/03/2021** à **22:00**

Si le préavis n'a pas été fait et que l'employeur en est à l'initiative, il doit vous le payer. Il peut vous dispenser mais il doit vous le payer. S'il n'y a pas de preuve de votre refus d'exécuter, il vous verse l'impayé et corrige [les documents de fin de contrat](#).

N'hésitez pas à réagir en lui demandant de vous payer...

Bon courage !